



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Innovation sociale - Soutien à l'expérimentation de projets socialement innovants

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Innovation , ESS , Recherche

Date de fin de publication

31 janvier 2026

L'innovation sociale est une intervention visant à répondre à une aspiration, subvenir à un besoin nouveau ou mal satisfait, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations entre des personnes ou des organisations, de transformer un cadre d'action territoriale ou de proposer de nouvelles orientations culturelles. Cet appel à manifestation d'intérêt permet de soutenir l'expérimentation de vos projets socialement innovants.

Échéances

Afin de repérer les initiatives régionales, la Région fait le choix de publier un **Appel à manifestation d'intérêt permanent avec une commission d'attribution annuelle**. Cet outil de politique publique régionale est une étape importante pour la promotion et la diffusion de l'Innovation sociale en tant que processus et dynamique ouverts à tous.

Objectifs

Encourager l'émergence, l'expérimentation et la structuration de démarches socialement innovantes,

Favoriser la création d'activités nouvelles, la R&D sociale et les partenariats entre laboratoires de sciences humaines et sociales et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Bénéficiaires

Entreprises
Associations
Collectivités territoriales
EPCI et autres établissements publics
Organisations syndicales
Organisations professionnelles
Collectifs d'usagers dotés d'une personnalité morale

***Ne sont pas éligibles: les projets de laboratoires, de centres de ressources, de structures d'accompagnement et/ou de capitalisation de l'innovation sociale.**

Montant

Pour l'expérimentation :

Subvention comprise entre 5 000 € et 30 000 € sur 24 mois maximum.

Taux d'intervention de 80 % maximum.

Critères de sélection

Analyse du projet au regard des marqueurs de l'innovation sociale retenus par la

Région :

Apport en termes de potentiel de transformation sociale pour le public ciblé, le territoire et le domaine d'activité concerné : rupture avec l'existant, consistance de son mode opératoire
Caractère collectif et son ancrage territorial : portage, diversité, implication du public cible, gouvernance
Partenariats avec la recherche
Impact environnemental
Accessibilité
Viabilité économique

Analyse des ressources mobilisables au regard des exigences du projet :

Ressources humaines (entité porteuse du projet, son expérience, ses compétences)

Ressources financières

Autres ressources jugées indispensables au projet (local, site internet, logiciel, équipement spécifique, agrément, communication...)

Comment faire ma demande ?

Avant toute démarche, veuillez vous rapprocher de votre interlocuteur au sein de l'équipe de la direction de l'Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale de la Région pour connaître les règles d'éligibilité et de sélection (les contacts par département sont indiqués page 2 du Dossier de demande d'aide à l'expérimentation à télécharger ci-dessous).

L'expérimentation porte sur un des 20 domaines d'innovation sociale stratégiques pour la Région Nouvelle-Aquitaine au sein des 6 axes de sa stratégie Neo Terra, pour lesquels une expérimentation réussie en innovation sociale aura un potentiel effet d'entraînement sur la filière, un effet levier, sur l'économie régionale et/ou la société (indiqués page 3, du dossier de demande d'aide à l'expérimentation, à télécharger ci-dessous).

Les actions présentées doivent être de nature collective et proposer des coopérations entre partenaires avec une présentation détaillée de la nature et du rôle de chaque participant.

La phase d'émergence bénéficie d'un soutien : elle doit se situer en amont de la commercialisation de services et produits pour les projets qui seront amenés à trouver leur équilibre sur le marché.

La mise sur le marché des résultats du projet ne peut faire l'objet d'un soutien dans le cadre de cet AMI.

Ces actions doivent détailler leurs composantes, notamment en recherche et développement, et s'attacher à définir le modèle qui en sera issu et qui aura été éprouvé. Le jury observera avec attention la nature de la collaboration avec les équipes de recherche associées à l'action.

Le porteur de l'action et les bénéficiaires finaux de l'aide régionale, devront être établis en Nouvelle-Aquitaine.

Modalités de l'aide

L'aide intervient pour accompagner l'action et les travaux de recherche associés,
Le jury appréciera la destination de l'aide financière sollicitée par le porteur et se réserve la possibilité de modifier l'assiette du projet,

L'aide de la Région s'applique à des dépenses effectuées pendant une période maximale de 24 mois pour l'expérimentation à compter de la date de démarrage de l'action,

L'aide sera versée en deux fois : au démarrage et à la remise du bilan de la deuxième année.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est animé par la Direction de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre à cet AMI, les entreprises doivent télécharger un **dossier de candidature**,

Le dossier de candidature doit être transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine par email à l'adresse suivante : **innovation.sociale@nouvelle-aquitaine.fr** avant le 31 janvier 2026 pour la prochaine session. Un accusé de réception est systématiquement adressé au déposant,

L'analyse des projets est effectuée par un jury technique qui adresse un courrier de réponse au dirigeant.